

CONTRAT d'inscription pour l'année scolaire 2018 – 2019

(English translation overleaf for information. Signature required on French version)

Entre, d'une part :

BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL (BIS), 252 rue Judaique, 33000 BORDEAUX,

Et, d'autre part :

Nom et prénom du père/tuteur :

Nom et prénom de la mère/tutrice :

Adresse :

.....

Tél : Domicile..... Travail

Portable (père) Portable (mère)

Email (père) : Email (mère)

**1. Je confirme/nous confirmons l'inscription de mon/notre enfant :
 À Bordeaux International School**

2. Je m'engage/nous nous engageons à régler les frais de scolarité pour l'ensemble de l'année, frais qui sont forfaitaires et ne peuvent être séparés entre frais d'enseignement, de repas ou d'internat, et qui s'élèvent à : euros (avant éventuelle remise de 5% si paiement de la facture annuelle avant le 1er juin ou de 3% si paiement trimestriel aux dates requises, sauf départ en cours d'année) (voir dates Article 5).

Le cas échéant, je m'engage/nous nous engageons à régler les frais des examens externes pour mon/notre enfant.

3. Pour les nouvelles inscriptions : Je reconnais/nous reconnaissons que la caution-préavis, correspondant à un tiers des frais de scolarité annuels, soit actuellement la somme de euros, est due à l'inscription et qu'elle sera remboursée après solde de tout compte en juillet, en cas de départ.

4. Pour les ré-inscriptions : Je reconnais/nous reconnaissons qu'à chaque changement de section, un complément de caution sera demandé afin que celle-ci corresponde à un tiers des frais de scolarité annuels. Elle sera remboursée en cas de départ de l'élève en juillet, sous réserve du respect du préavis et après le solde de tout compte.

5. Je m'engage/ nous nous engageons à respecter les dates de paiement indiquées sur les factures de BIS et le présent contrat. En cas de retard de paiement, et 15 jours après envoi d'une mise en demeure de payer restée infructueuse, je m'engage/ nous nous engageons à verser un supplément de 15% du montant de la facture.

6. Les frais pour l'année scolaire peuvent être payés :

a) Soit annuellement avant le 1er juin 2018;

b) Soit trimestriellement (au 1^{er} juin 2018 pour le 1^{er} trimestre, au 1^{er} septembre 2018 pour le 2^{ème} trimestre, au 1^{er} janvier 2019 pour le 3^{ème} trimestre);

c) Soit mensuellement par virement bancaire en dix mensualités égales, la première au 1^{er} juin 2018 et la dernière au 1^{er} mars 2019.

cont...

7. Pour assurer la pérennité d'une Ecole avec de petits effectifs et maintenir les contrats de toute personne associée (enseignants, familles d'accueil, etc.) il est vital que la durée des séjours/inscriptions soit connue et déterminée **au moins un trimestre à l'avance.**

En conséquence, je m'engage/nous nous engageons, en cas de départ ou de non renouvellement de l'inscription, à informer l'Ecole, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel (bis@bordeaux-school.com) :

- au 1er septembre 2018 pour un départ à la fin du 1er trimestre (21/12/18).
- au 1er décembre 2018 pour un départ à la fin du 2ème trimestre (12/04/19).
- au 1er mars 2019 pour **un non renouvellement de l'inscription en septembre 2019.**

8. **J'accepte/nous acceptons expressément qu'en cas de non-respect de ces dates, le montant de la caution-préavis sera retenu par l'Ecole.**

9. Tout trimestre entamé sera entièrement dû à l'Ecole, de même que tous les frais annexes liés à la scolarité (excursions, sorties, frais d'examens et éventuels dommages matériels), lesquels pourront être déduits de la caution-préavis lors de son remboursement.

10. En cas de force majeure ou pour un motif légitime et impérieux dont la preuve écrite devra être rapportée, seuls les frais de scolarité (auxquels s'ajoutent les frais annexes liés à la scolarité mentionnés à l'article 8 du contrat) du trimestre engagé sont dus.

Dans le cas où un élève serait exclu de façon définitive sur décision du Conseil de discipline de l'établissement, aucun frais de scolarité ne sera remboursé. Seule sera remboursée la caution-préavis après déduction de tous frais annexes liés à la scolarité.

11. Je m'engage/nous nous engageons à participer à au moins deux des réunions parents/enseignants qui ont lieu à chaque fin de trimestre.

12. Je m'engage/nous nous engageons à fournir à l'Ecole, pour chaque enfant inscrit, une attestation d'assurance scolaire avec garanties responsabilité civile et dommage corporel couvrant les activités scolaires et extrascolaires.

13. Veuillez noter que tout document officiel (y compris diplômes d'examen, bulletins scolaires, etc.) ne sera délivré que lorsque le solde de tout compte aura été réglé.

14. J'accepte/nous acceptons que tout litige résultant du présent contrat soit réglé par la Juridiction compétente de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux

À : Le :

Signature des parents / du représentant légal (Rayer la mention inutile)

Mère/tutrice:

Père/tuteur:

Signature du représentant légal de BIS :



Christine Cussac - Directrice

Après signature, un exemplaire du document sera retourné à l'école.

CONTRAT d'inscription pour l'année scolaire 2018 – 2019

(English translation overleaf for information. Signature required on French version)

Entre, d'une part :

BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL (BIS), 252 rue Judaique, 33000 BORDEAUX,

Et, d'autre part :

Nom et prénom du père/tuteur :

Nom et prénom de la mère/tutrice :

Adresse :

.....

Tél : Domicile..... Travail

Portable (père) Portable (mère)

Email (père) : Email (mère)

1. Je confirme/nous confirmons l'inscription de mon/notre enfant :
À Bordeaux International School

2. Je m'engage/nous nous engageons à régler les frais de scolarité pour l'ensemble de l'année, frais qui sont forfaitaires et ne peuvent être séparés entre frais d'enseignement, de repas ou d'internat, et qui s'élèvent à : **euros** (avant éventuelle remise de 5% si paiement de la facture annuelle avant le 1er juin ou de 3% si paiement trimestriel aux dates requises, sauf départ en cours d'année) (voir dates Article 5).

Le cas échéant, je m'engage/nous nous engageons à régler les frais des examens externes pour mon/notre enfant.

3. **Pour les nouvelles inscriptions** : Je reconnais/nous reconnaissons que la caution-préavis, correspondant à un tiers des frais de scolarité annuels, soit actuellement la somme de **euros**, est due à l'inscription et qu'elle sera remboursée après solde de tout compte en juillet, en cas de départ.

4. **Pour les ré-inscriptions** : Je reconnais/nous reconnaissons qu'à chaque changement de section, un complément de caution sera demandé afin que celle-ci corresponde à un tiers des frais de scolarité annuels. Elle sera remboursée en cas de départ de l'élève en juillet, sous réserve du respect du préavis et après le solde de tout compte.

5. Je m'engage/ nous nous engageons à respecter les dates de paiement indiquées sur les factures de BIS et le présent contrat. En cas de retard de paiement, et 15 jours après envoi d'une mise en demeure de payer restée infructueuse, je m'engage/ nous nous engageons à verser un supplément de 15% du montant de la facture.

6. Les frais pour l'année scolaire peuvent être payés :

d) Soit annuellement avant le 1er juin 2018;

e) Soit trimestriellement (au 1^{er} juin 2018 pour le 1^{er} trimestre, au 1^{er} septembre 2018 pour le 2^{ème} trimestre, au 1^{er} janvier 2019 pour le 3^{ème} trimestre);

f) Soit mensuellement par virement bancaire en dix mensualités égales, la première au 1^{er} juin 2018 et la dernière au 1^{er} mars 2019.

cont...

7. Pour assurer la pérennité d'une Ecole avec de petits effectifs et maintenir les contrats de toute personne associée (enseignants, familles d'accueil, etc.) il est vital que la durée des séjours/inscriptions soit connue et déterminée **au moins un trimestre à l'avance.**

En conséquence, je m'engage/nous nous engageons, en cas de départ ou de non renouvellement de l'inscription, à informer l'Ecole, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel (bis@bordeaux-school.com) :

- au 1er septembre 2018 pour un départ à la fin du 1er trimestre (21/12/18).
- au 1er décembre 2018 pour un départ à la fin du 2ème trimestre (12/04/19).
- au 1er mars 2019 pour **un non renouvellement de l'inscription en septembre 2019.**

8. **J'accepte/nous acceptons expressément qu'en cas de non-respect de ces dates, le montant de la caution-préavis sera retenu par l'Ecole.**

9. Tout trimestre entamé sera entièrement dû à l'Ecole, de même que tous les frais annexes liés à la scolarité (excursions, sorties, frais d'examens et éventuels dommages matériels), lesquels pourront être déduits de la caution-préavis lors de son remboursement.

10. En cas de force majeure ou pour un motif légitime et impérieux dont la preuve écrite devra être rapportée, seuls les frais de scolarité (auxquels s'ajoutent les frais annexes liés à la scolarité mentionnés à l'article 8 du contrat) du trimestre engagé sont dus.

Dans le cas où un élève serait exclu de façon définitive sur décision du Conseil de discipline de l'établissement, aucun frais de scolarité ne sera remboursé. Seule sera remboursée la caution-préavis après déduction de tous frais annexes liés à la scolarité.

11. Je m'engage/nous nous engageons à participer à au moins deux des réunions parents/enseignants qui ont lieu à chaque fin de trimestre.

12. Je m'engage/nous nous engageons à fournir à l'Ecole, pour chaque enfant inscrit, une attestation d'assurance scolaire avec garanties responsabilité civile et dommage corporel couvrant les activités scolaires et extrascolaires.

13. Veuillez noter que tout document officiel (y compris diplômes d'examen, bulletins scolaires, etc.) ne sera délivré que lorsque le solde de tout compte aura été réglé.

14. J'accepte/nous acceptons que tout litige résultant du présent contrat soit réglé par la Juridiction compétente de Bordeaux.

Fait en deux exemplaires originaux

À : Le :

Signature des parents / du représentant légal (Rayer la mention inutile)

Mère/tutrice:

Père/tuteur:

Signature du représentant légal de BIS :



Christine Cussac - Directrice

Après signature, un exemplaire du document sera retourné à l'école.

CONTRACT of enrolment for the school year 2018 – 2019
(English translation for information. Signature required on French version)

Between :

BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL (BIS), 252 rue Judaïque, 33000 BORDEAUX,

And :

Surname and first name of father/guardian :

Surname and first name of mother/guardian :

Address :

.....

Tel : Home Work

Mobile (father) Mobile (mother)

Email (father) : Email (mother)

1. I/we confirm the enrolment of my/our child :
at Bordeaux International School

2. I/we accept to pay the school fees for the full school year and understand that this is one inclusive payment of tuition fees, meals and boarding, which amounts to : **euros** (before reduction granted for yearly payment on 1st June (5%) or termly payment as per the set dates (3%), not applicable following withdrawal during the school year).

In addition and if applicable, I/we agree to pay the fees and costs incurred for external examination entries for my/our child.

3. **For new enrolments** : I/we acknowledge that the caution-notice fee, equal to approximately one third of the annual tuition fees, the current amount being **euros**, is payable upon enrolment and that it will be reimbursed following withdrawal from the school and after the school student accounts have been finalised during the month of July.

4. **For enrolment renewals** : I/we acknowledge that each time there is a change of section, a supplement for the caution-notice fee will be due upon renewal so that the amount remains equal to approximately one third of the annual tuition fees. Following withdrawal from the school, the caution-notice will be reimbursed during the month of July and after the school student accounts have been checked and finalised.

5. I/we agree to adhere to the payment dates indicated on the school's invoices and this contract. In the event of late payment, and if payment is not made within 15 days of receiving a reminder from the school, I/we agree to pay an extra 15% of the invoice total.

6. The fees for the school year may be paid :

g) Either annually before the 1st June 2018;

h) Or termly (on 1st June 2018 for the 1st term, on 1st September 2018 for the 2nd term, on 1st January 2019 for the 3rd term);

i) Or monthly by direct bank transfer or by cheque, in 10 equal payments beginning on the 1st June 2018 and ending on the 1st March 2019.

cont...

7. In order to ensure stability within a school which has small classes, and to maintain contracts with associates (teachers, "host families", etc) it is extremely important that the school is aware of the duration of a pupil's stay/enrolment **at least one term in advance**.

Consequently and for a withdrawal or non-renewal of enrolment, I/we agree to inform the school by registered letter with acknowledgement of receipt, or by email (bis@bordeaux-school.com) :

- by 1st September 2018 for a departure at the end of the 1st term (21/12/18).
- by 1st December 2018 for a departure at the end of the 2nd term (12/04/19).
- by 1st March 2019 for leaving at the end of the school year.

8. **I/we agree that failure to give appropriate notice on the above dates will result in the caution-notice being retained by the school.**

9. Once a term has started, the fees are due for the whole term as well as any additional costs (excursions, school outings, examination costs, property damage), and which may be deducted from the caution-notice at the time of reimbursement..

10. In the case of force majeure or for legitimate and compelling reasons supported by written proof, only the tuition fees and additional costs (as mentioned in Item 8 of the contract) will be due.

In the case of a pupil's definitive exclusion following a decision by the Disciplinary Committee, no refund will be made of the tuition fees. Only the caution-notice will be refunded less any incurred expenses.

11. I/we agree to attend at least two of the parents/teachers meetings held at the end of each term.

12. I/we agree to provide, for each enrolled child, a copy of the "attestation d'assurance scolaire" (school insurance certificate) with personal liability and injury cover during curricular and extracurricular activities.

13. Please note that official documents (including examination certificates, school reports, etc) will only be issued if all outstanding fees/costs have been settled.

14. I/we accept that in the event of any legal dispute regarding this contract, the decision shall be taken by the Jurisdiction of Bordeaux.

Document with two original copies

**Please date and sign on the page of the French version
and return one copy of the document to the school office**